



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 09/88/77/35/97
Mairie.anvin@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU MARDI 29 AOÛT 2023

Date de convocation : le 22 Août 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Mardi 29 Août 2023 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents excusés : Fredy PETIT, Jean-Marc PLAYOULT, Frédéric REIGNOUX.

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire.

Ordre du jour de la séance :

- Intervention de Monsieur WALASEK sur les prévisions de travaux d'éclairage public
- Échanges sur l'actualité avec les adjoints
- Délibération pour recherche d'héritiers
- Calendrier
- Questions diverses

La séance est ouverte, Monsieur le Maire expose les prévisions de travaux d'éclairage public et laisse la parole à Monsieur WALASEK qui explique les changements dans les différentes rues pour les travaux partie Nord.

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune doit se prononcer sur le passage de la M14 à la M57.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes (11 voix pour) :

Décide du passage de la M14 à la M57.

- Monsieur le Maire explique que pour les obsèques de Monsieur JUMELLE qu'il faut délibérer pour la recherche d'héritiers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes : (11 voix pour)

Donne leur accord pour la recherche d'héritiers.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits

Publié le 11 Septembre 2023

Transmise au contrôle de légalité le 11 Septembre 2023

La séance est levée à 21h30

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		